



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **3 novembre 2014**

Décision n° **B-2014-0466**

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) -
Programmation annuelle d'actions 2014 - Attribution de subventions à l'Office public de l'habitat (OPH)
Grand Lyon habitat, Dynacité, ABC HLM, Est Métropole habitat, Sollar, l'OPH du Rhône, Alliade habitat
et à la Commune de Vaulx en Velin - Approbation de conventions

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire
urbain

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Laurent

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 27 octobre 2014

Secrétaire élu : Madame Murielle Laurent

Compte-rendu affiché le : mardi 4 novembre 2014

Présents : M. Collomb, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Abadie, Mme Picot, M. Le Faou, Mme Geoffroy, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, MM. Llung, Vesco, Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Chabrier, Gouverneyre, Longueval.

Absents excusés : M. Kimelfeld, Mme Guillemot (pouvoir à M. Le Faou), MM. Philip (pouvoir à Mme Picot), Galliano (pouvoir à M. Rousseau), Passi (pouvoir à M. Claisse), Brachet (pouvoir à Mme Laurent), Mmes Vessiller, Cardona (pouvoir à Mme Vullien).

Absents non excusés : Mme Dognin-Sauze, M. Lebuhotel.

Bureau du 3 novembre 2014**Décision n° B-2014-0466**

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation annuelle d'actions 2014 - Attribution de subventions à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat, Dynacité, ABC HLM, Est Métropole habitat, Sollar, l'OPH du Rhône, Alliade habitat et à la Commune de Vaulx en Velin - Approbation de conventions**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 21 octobre 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2014-0006 du 23 avril 2014, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

La gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) constitue un axe d'intervention prioritaire de la convention d'application de Vaulx en Velin du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) d'agglomération, approuvé pour la période 2007-2009, prolongé à 2 reprises par voie d'avenants jusqu'au 31 décembre 2010, puis jusqu'au 31 décembre 2014. Cette prolongation s'applique aux conventions locales d'application du CUCS d'agglomération, ainsi qu'à toutes les conventions-cadres de GSUP. Un avenant à la convention-cadre GSUP a été établi pour la période 2012-2014 et a été approuvé, par délibération n° 2012-3304 du Conseil du 8 octobre 2012.

Par délibération n° 2014-0168 du 23 juin 2014, le Conseil de communauté a approuvé les modalités d'attribution et de financement des programmes d'action annuels dans le cadre de la GSUP pour l'année 2014.

L'objet du présent dossier concerne le versement de la participation financière de la Communauté urbaine de Lyon, d'un montant de 190 350 € net de taxes, aux maîtres d'ouvrage des actions à mener dans le cadre de la GSUP sur la Commune de Vaulx en Velin pour l'année 2014.

Les objectifs principaux sont les suivants :

- conforter la qualité de vie et la qualité de service,
- accompagner la rénovation urbaine et pérenniser ses acquis,
- favoriser la participation des habitants et le respect de la propreté,
- contribuer à la tranquillité publique, en lien avec le CLSPD (contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance),
- promouvoir des actions innovantes dans la logique du développement durable.

Les actions définies et retenues par les différents partenaires concernés pour l'année 2014 répondent à ces objectifs généraux, ainsi qu'aux plans d'action déclinés par sous-quartier. Le montant du programme global est estimé à 1 016 505 € TTC. La participation de la Communauté urbaine est de 190 350 € de subventions allouées aux maîtrises d'ouvrage (Ville, bailleurs sociaux et ABC HLM).

Le tableau récapitulatif des actions, détaillant le montant prévisionnel de chacune et la répartition financière entre les partenaires, est annexé à la présente décision ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve :

a) - l'attribution de subventions de fonctionnement d'un montant total de 190 350 € nets de taxes réparti comme suit :

- 37 500 € au profit de l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat,
- 21 100 € au profit de Dynacité,
- 25 000 € au profit d'ABC HLM,
- 3 000 € au profit d'Est Métropole habitat,
- 3 750 € au profit de Sollar,
- 5 000 € au profit de l'OPH du Rhône,
- 25 000 € au profit d'Alliade habitat,
- 70 000 € au profit de la Commune de Vaulx en Velin,

dans le cadre du programme de gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) de la Commune de Vaulx en Velin pour l'année 2014,

b) - les conventions à passer entre la Communauté urbaine, l'OPH Grand Lyon habitat, Dynacité, ABC HLM, Est Métropole habitat, Sollar, l'OPH du Rhône, Alliade habitat et la Commune de Vaulx en Velin, définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - **Les dépenses** correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2014 - comptes 6574, 65 737 et 657 341 - fonction 824 - opération n° OP1702885.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 4 novembre 2014.